



Convoqué le 22/03/2013 le conseil s'est réuni le 12/04/2013 à 18h30

Abs excusé = M. Capria (prae. à G. Cuenot)
Abs = L. Peugeot.

Secrétaire = M. Nonotte.

Les délibérations =

► 13/07 = Compte de Gestion 2012.

Le compte de gestion du trésorier municipal est approuvé par le conseil (10/10) et arrêté à =

- Investissement = déficit de 93.091,80 €
- Fonctionnement = excédent de 215.304,32 €

► 13/08 = Compte Administratif 2012

En parfaite concordance avec le compte de gestion soit en investissement un déficit de 93.091,80 € et en fonctionnement un excédent de 215.304,32 € approuvé par le conseil (9/10)

► 13/09 = Affectation des résultats =

Sur la base des résultats constatés au CA 2012 le conseil décide (10/10) d'affecter =

- Au compte 1068 " Réserves " = 77.191,80 €
- Au compte 002 " excédent reporté " = 138.112,52 €

► 13/10 = Taxes Directes Locales

Le conseil (10/10) décide d'augmenter uniformément les taux des impôts locaux de 2% pour l'année 2013.

Ainsi, les nouvelles taxes applicables sont =

- Taxe d'Habitation = 10,48%
- Foncier Bâti = 6,63%
- Foncier Non Bâti = 12,28%

► 13/11 = RODP.

Le conseil décide de fixer la redevance due par EDF à son montant maximum.

Soit un montant estimé à 190 € pour 2013.

► 13/12 = Prix de l'eau 2013.

Après avoir entendu l'exposé de l'adj. chargé de l'eau, le conseil (10/10) décide de fixer pour 2013, le prix du m³ d'eau à = 1,16 € HT.



► 13/13 = Location places Taxi

Deux places TAXI sont attribuées sur la commune, le conseil fixe, pour 2013, le tarif unitaire à 35 €.

► 13/14 = BP 2013

Après exposé du maire, le conseil adopte (10/10) le BP 2013 sur les bases suivantes:

En Fonctionnement =

• Dépenses = 72.378 €

• Recettes = 203.467 €

En Investissement =

• Dépenses = 120.191 €

• Recettes = 136.187 €

► 13/15 = Détail du compte 6232

A la demande de la trésorière, le conseil définit précisément le contenu du compte 6232 = missions, réceptions.

► 13/16 = Subvention école de Narclaux

Après l'exposé du 2^e adj, le conseil décide (7 contre, 2 abs, 1 pour) de ne pas attribuer de participation aux frais d'un séjour-cours à Levier pour les élèves de CER à CRZ.

Autres informations =

- Gestion eau potable à Braillans = une information sera donnée et une délibération à rendre sur le prochain mode de gestion de l'eau pour la commune = courant mai 2013.

- SPANC = retour d'informations des adjoints chargés de l'assainissement.

- Vente de 24 m³ bois issus de TIC = attribués à M. Grosjean pour 31 € / stère.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil